

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 mai 2022

Adopte un dentiste

L'Union Régionale des Professionnels de Santé des Chirurgiens-Dentistes d'Île-de-France, à la demande des associations d'étudiants en odontologie d'Île-de-France, a développé une plateforme de mise en relation directe entre les chirurgiens-dentistes libéraux et les étudiants en odontologie afin de leur proposer des jobs d'été au sein des cabinets (assistant(e) dentaire, remplacement, collaboration...).



adopteundentiste

Vous êtes chirurgien-dentiste libéral installé et cherchez du personnel ?

Cet été,
adoptez un étudiant !

Ce dispositif permet :

- Aux étudiants en odontologie de découvrir le fonctionnement d'un cabinet dentaire et de rencontrer des chirurgiens-dentistes libéraux.
- Aux chirurgiens-dentistes libéraux installés de trouver du personnel pendant les congés d'été et peut-être de rencontrer leur futur remplaçant ou collaborateur.

Une demande des associations d'étudiants d'Île-de-France

Ce dispositif est né à la suite d'une rencontre entre l'URPS des Chirurgiens-Dentistes d'Île-de-France et les associations d'étudiants de la faculté d'odontologie d'Île-de-France. Elles ont été sollicitées pour communiquer sur la plateforme auprès des étudiants.

Un fonctionnement des plus simples

Vous êtes chirurgien-dentiste installé en libéral et cherchez du personnel pour cet été ?
Créez votre compte gratuitement en deux clics et postez directement une annonce sur la plateforme dédiée.

Vous êtes étudiant et cherchez un job pour cet été ?

Rendez-vous sur la plateforme et consultez les offres. Lorsqu'une annonce vous intéresse, remplissez le formulaire de contact. Votre message sera directement transmis au praticien.

L'URPS des Chirurgiens-Dentistes d'Île-de-France n'intervient pas dans la mise en place du contrat de travail entre les deux parties.

Plus d'informations sur la plateforme :

[Adopte un dentiste](#)

À propos de l'URPS Chirurgiens-Dentistes d'Île-de-France

L'Union Régionale des Professionnels de Santé des Chirurgiens-Dentistes d'Île-de-France représente les 6 500 chirurgiens-dentistes libéraux d'Île-de-France. Constituée de 24 chirurgiens-dentistes libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Contacts presse : COSTECALDE Kévin – contact@urps-cd-idf.com – 06.31.31.83.04